

L'an deux-mille-vingt-deux, le onze mai, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Laure BONMARTEL, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DITTSCH, Simon JARAIE, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, François VANFLETEREN à Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER

Absent : Guillaume WIENER, Pierre JALET, Jocelyn COUASNON

Date de la convocation : 05 mai 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA REALISATION DE REPAS AU BENEFICE DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE DE GRAND-CAMP

Exposé des motifs :

La Commune de Grand-Camp propose un service de restauration scolaire aux 34 élèves scolarisés dans ses écoles.

Confrontée à l'absence imprévue de son personnel municipal en charge de la préparation des repas, la Commune de Grand-Camp a sollicité la Ville afin qu'elle puisse mettre à disposition ses services de cuisine centrale pour maintenir la continuité de la restauration scolaire.

Considérant que les services municipaux ont la capacité de répondre à cette demande, la convention jointe à la présente délibération fixe les modalités de cette mise à disposition.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention de prestation de services pour la fourniture de repas à la restauration scolaire de la Commune de Grand-Camp ci-annexé

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le projet de convention ci-annexé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention de prestation de services pour la réalisation de repas au bénéfice du service de restauration scolaire de grand-camp

Pour copie certifiée conforme